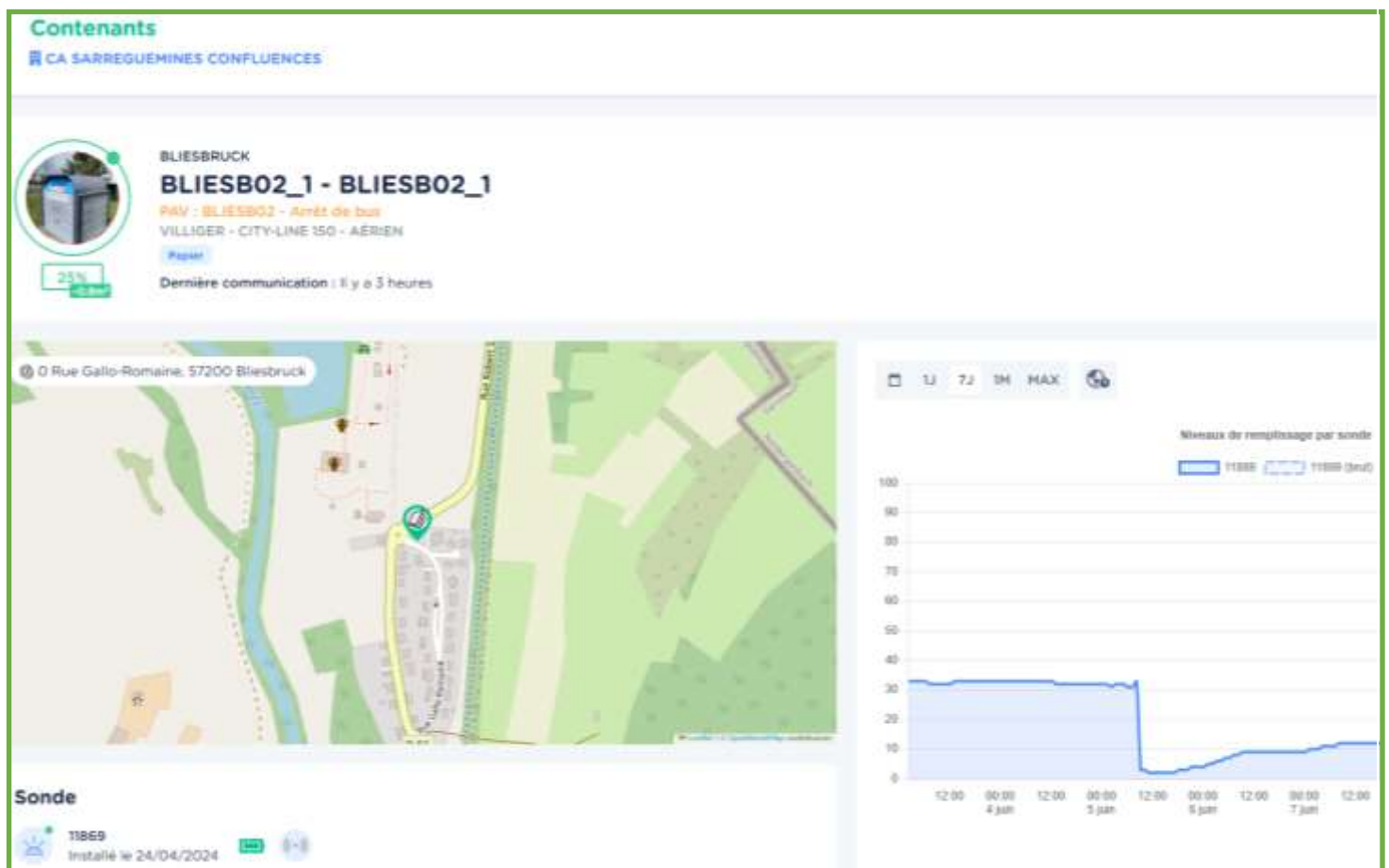


Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

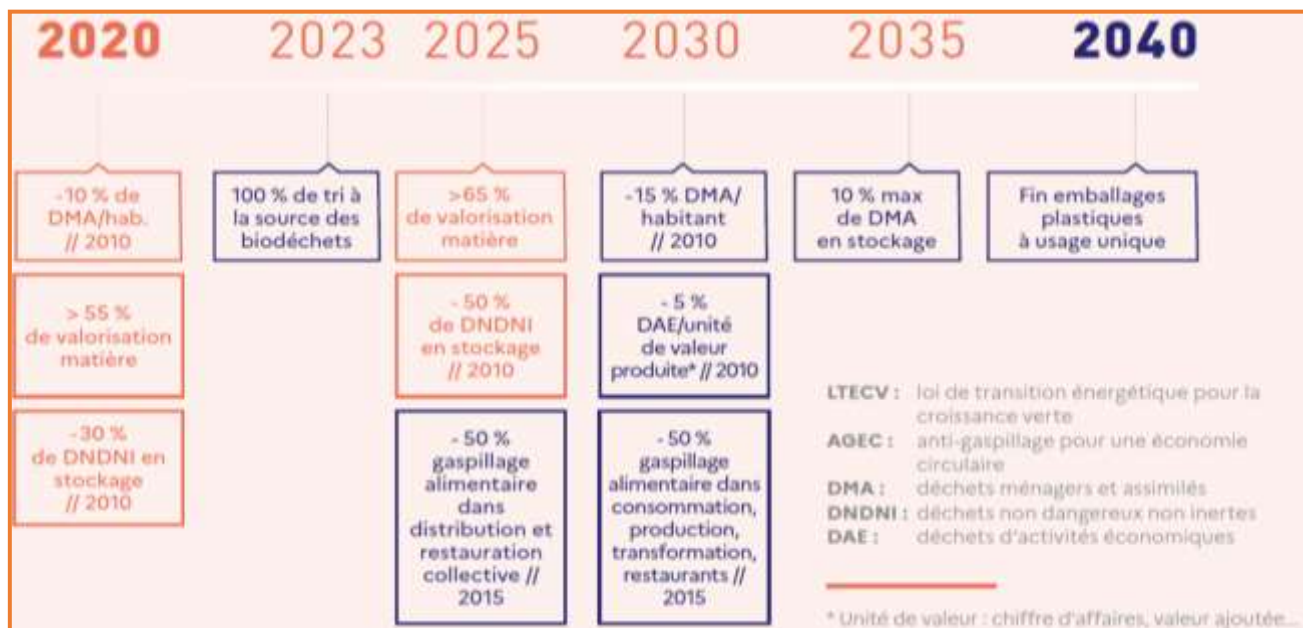
- Exercice 2024 -



AVANT-PROPOS

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences assure aux 62.171 habitants (population 2024 retenue pour la matrice de l'ADEME) et aux non ménages répartis sur les 38 communes de son territoire, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Détentrice de la compétence déchets, qui est obligatoire, notre structure est amenée à répondre à de multiples enjeux dans ce domaine qui est au cœur de la transition écologique ; la **loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV)** du 17 août 2015 et la **loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC)** du 10 février 2020 définissant ces derniers objectifs :



D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience de chacun des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, dès lors, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
SOMMAIRE	3
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.1.1. présentation du périmètre	4
1.1.2. vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et reprise des déchets	5
1.1.3. déchets pris en charge par le service	5
1.1.4. prise en charge des déchets sur notre territoire	5
1.2. LA PREVENTION DES DECHETS	6
1.3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION.....	7
1.3.1. la précollecte	7
1.3.2. équipements disponibles liés à la collecte en point de tri et en déchèteries.....	7
1.3.3. organisation des collectes en porte à porte.....	8
1.4. FOCUS SUR LES DECHETERIES.....	10
1.4.1. Les déchèteries pour particuliers (apport volontaire).....	10
1.4.2. La déchèterie professionnelle.....	11
1.4.3. la collecte des déchets verts dans les communes	11
1.5. LES MOYENS HUMAINS.....	11
1.6. LE MATERIEL D'EXPLOITATION.....	12
1.7. TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES	12
1.7.1. localisation des unités de traitement (sydeme).....	12
1.7.2. tonnages et types de traitement par déchet.....	14
1.7.3. taux global de valorisation	16
1.7.4. évolution des tonnages	16
1.7.5. refus de tri et performance	16
2. LES FAITS MARQUANTS DE 2024.....	17
3. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	18
3.1. BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	18
3.1.1. budget 2024.....	18
3.1.2. coût aidé et financement du service (matrice des coûts).....	19
3.2. STRUCTURE DU COUT : NATURE DES CHARGES ET DES PRODUITS.....	20
3.3. COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	21
3.3.1. coût aidé pour chaque flux de déchets	21
3.3.2. la couverture des charges par les produits, par flux	21
3.3.3. le coût des différents flux ramenés à la tonne	21
3.4. EVOLUTION DES COÛTS	22
3.4.1. l'évolution des coûts tous flux confondus.....	22
3.4.2. focus sur l'évolution du coût des emballages et des fibreux.....	22
4. EVOLUTIONS DU SERVICE ENVISAGEES POUR L'ANNEE 2025	23



1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1. PRESENTATION DU PERIMETRE



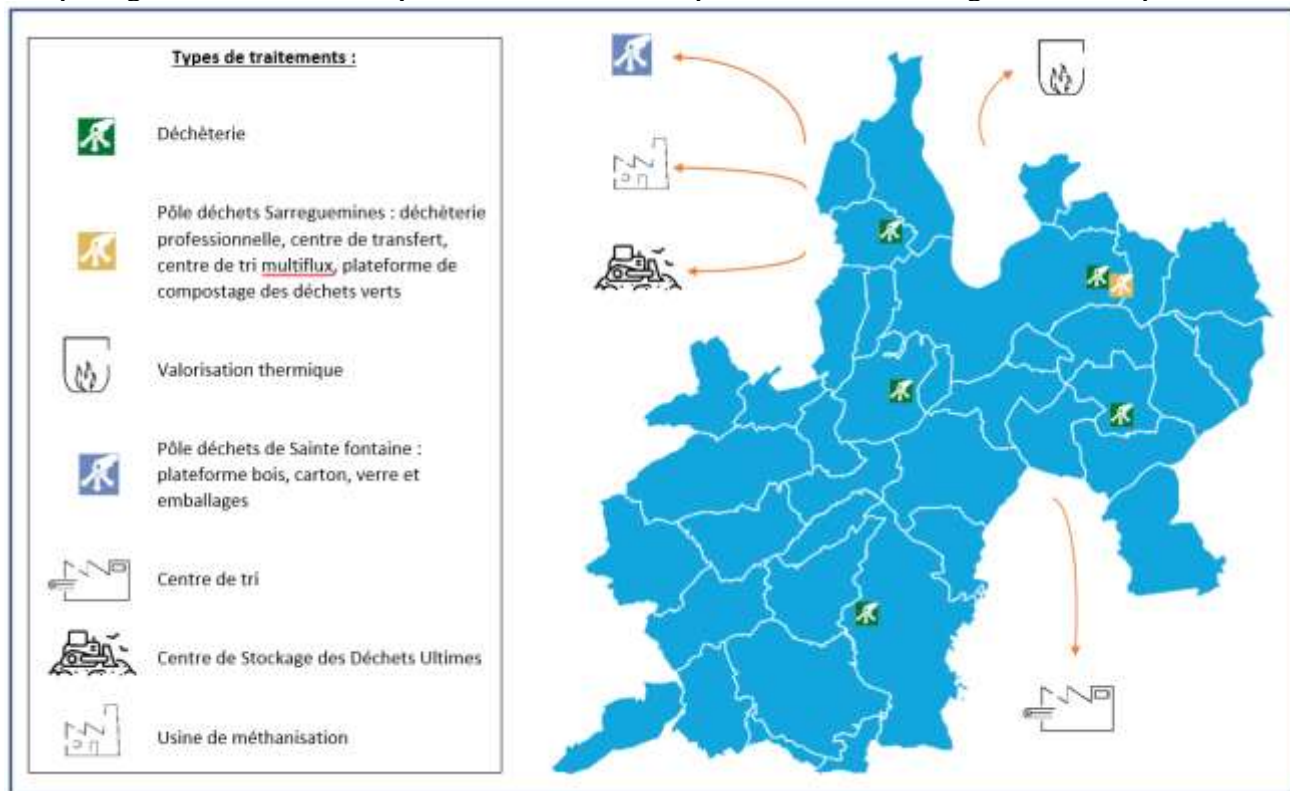
La collecte et le traitement des déchets des habitants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) sont des services de proximité par excellence. Ces services contribuent à la qualité du cadre de vie de la population des 38 communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Notre territoire est référencé comme « habitat mixte à dominante urbaine » par l'ADEME. Sa population totale 2024 retenue pour la matrice de l'ADEME est de 62 171 habitants.

1.1.2. VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET REPRISE DES DECHETS

L'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficie des mêmes services rendus ; collecte en porte à porte, points de tri et déchèteries. Seuls le centre-ville et les plus grands habitats collectifs de Sarreguemines bénéficient d'une collecte multiflux en C2 (2 fois par semaine).

Le traitement de nos déchets est réalisé en dehors de notre territoire hormis en ce qui concerne le compostage des déchets verts qui se fait sur le site du pôle déchets de Sarreguemines/Folpersviller.



1.1.3. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Différentes fractions de déchets sont collectées séparément, en régie ou en prestation de service, afin de pouvoir être traitées/valorisées de manière optimale.

		Mode de collecte			
		Collecte séparée	Point de tri	Déchèteries pour particuliers	Déchèterie professionnelle
Type de déchets	Ordures Ménagères Résiduelles	☑			
	Biodéchets	☑			
	Emballages légers	pour les pros	☑		pour les pros
	Emballages en verre		☑		pour les pros
	Fibreux		☑		pour les pros
	Objets Encombrants	☑			☑
	Amiante liée	☑			
	Sapins de Noël	☑			☑
	Textiles		☑		pour les pros
	Déchets verts		☑ (28 points)		☑
	Cartons	pour les pros		☑	☑

1.1.4. PRISE EN CHARGE DES DECHETS SUR NOTRE TERRITOIRE

Les compétences « collectes » « transport » et « traitements » des déchets sont partagées et assurées de la manière suivante par la CASC et le SYDEME

Compétences exercées	Collecte	Transport	Traitement et valorisation
Ordures Ménagères Résiduelles (multiflux)	CASC	SYDEME	SYDEME
Biodéchets (multiflux)	CASC	SYDEME	SYDEME
Emballages légers (point de tri)	CASC	SYDEME	SYDEME
Emballages en verre (point de tri)	SYDEME	SYDEME	SYDEME
Fibreux (point de tri)	CASC	SYDEME	SYDEME
Objets Encombrants des particuliers (porte à porte)	CASC	SYDEME	SYDEME
Amiante liée des particuliers (porte à porte)	CASC	CASC	CASC
Sapins de Noël (porte à porte)	CASC	CASC	SYDEME
Textiles (point de tri)	CASC	CASC	CASC
Déchets verts des particuliers (point de tri)	CASC	CASC	SYDEME
Cartons des professionnels (porte à porte)	CASC	SYDEME	SYDEME
Déchets résiduels des professionnels (porte à porte)	CASC	SYDEME	SYDEME
Emballages légers des professionnels (porte à porte)	CASC	SYDEME	SYDEME
Biodéchets des professionnels (porte à porte)	SYDEME	SYDEME	SYDEME
Déchets des déchèteries	CASC	CASC	CASC/SYDEME

1.2. LA PREVENTION DES DECHETS

Rappel du contexte : le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 impose aux collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La Communauté d'Agglomération a répondu à cette obligation en lançant son Plan 2020/2026.

Posée dans le PLPDMA l'ambition de réduire de 15% la production de déchets d'ici 2030 par rapport à 2010, nous a conduit à imaginer les solutions de demain.

Et c'est dans cette optique que des actions ont une nouvelle fois été menées en 2024 et se poursuivront au-delà de l'horizon 2026.

Des animations ont été effectuées dans les écoles, les périscolaires, collèges, lycées, IUT, IFSI, des résidences et des entreprises. Si le tri des déchets a été très largement abordé c'est surtout la prévention qui en a été l'axe central.

Ce sont ainsi 488 personnes qui ont été directement sensibilisées lors de ces animations.

Exemples :

- L'IFSI de Sarreguemines,
- L'IUT de Sarreguemines,
- La Maison du Département à Sarreguemines,
- Eiffage Energie Système,
- Ecoles élémentaires et maternelles de Willerwald et Lixing les Rouhling.

Nous avons également participé, avec des ateliers de sensibilisation aux marchés des producteurs, dont le nombre de public touché est difficile à chiffrer.

D'autres exemples :

- Atelier de cuisine anti gaspi avec 12 participantes,
- Des ateliers de bricolages pour enfants à partir de produits naturels et de récupération : 47 participants sur l'ensemble des ateliers (Bee Wrap...),
- Le 24 novembre, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), a été organisé pour la seconde fois, le « village du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ». 14 « exposants » tous éco-responsables y ont participé et nous y avons renouvelé notre zone de gratuité ; cette dernière a connu un joli succès.
En effet, sur les 146,70kg d'objets présentés, la pesée de retour affichait 56,11kg. Soit 90kg d'objets qui ont su trouver une « nouvelle famille » et ne se sont pas retrouvés au rebus.



- En 2024 les sites de mise en place de compostage collectif ont été arrêtés :
 - Place de la Bastille à Sarreguemines. Convention signée avec SCH pour une installation des composteurs en pied d'immeuble en octobre. 11 familles ont souhaité participer à notre action et ont signé notre charte. Des bio seaux ont été remis à chacune de ces familles lors de l'inauguration du site.
 - Ecole élémentaire de Rech. Installation des composteurs actée pour février 2025.
- Un guide de l'éco évènement a été créé, il a été transmis à toutes les communes aux fins de transmission à leurs associations notamment.
Une convention régit désormais le prêt de matériel, avec obligation de tri.
- Un nouveau réparateur a souhaité figurer sur notre annuaire.
- Par ailleurs, notre EPCI est doté de 5 ambassadeurs du tri à temps complet, dont 3 (la brigade verte) sont quotidiennement sur le terrain pour rencontrer les administrés. Une identification des bacs est d'ailleurs engagée pour faciliter leur tâche.
- La prévention est également présente sur notre site internet, et régulièrement des posts sont déposés sur notre page Facebook qui délivrent des conseils en matière de réduction des déchets et de réutilisation, (upcycling).
- Notre EPCI a conventionné en 2024 avec Citéo pour le projet de lutte contre les déchets abandonnés.

Projection pour 2025 :

- Poursuite des animations sur la prévention et le tri :
 - Le 4 octobre, réunion d'information et ateliers sur le gaspillage alimentaire,
 - Nouvelle édition, le 16 novembre, du village du réemploi,
 - Composteurs au cimetière de Rémelfing,
- Développer des actions dans le cadre de l'AAP de Citéo,
- Actions de retournements sur le site de l'école de Rech. Le site de la Bastille a malheureusement dû être abandonné suite à des dégradations,
- Actions de communication sur une meilleure gestion des déchets verts : broyage, paillage, mulching, plantation de haies à croissance lente, jardin naturel.

1.3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

1.3.1. LA PRECOLLECTE

L'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte est appelé étape de précollecte. Cette étape regroupe donc l'ensemble des actions et moyens mis à disposition pour que le collecteur puisse prendre en charge les produits dont l'habitant n'a plus l'usage et dont il veut se débarrasser. Les principaux équipements de précollecte sur notre territoire sont :

- La poubelle bi-sacs et le bac à roulette, dont la gestion est à la charge de l'utilisateur,
- Les sacs multiflux bleus et verts, mis à disposition par la collectivité,
- Les bornes de tri pour les emballages légers (jaune), le verre (vert) et les fibreux (bleu),
- Les différents conteneurs présents sur les déchèteries.



Cette étape est la plus importante pour une bonne maîtrise financière du service et l'obtention de taux de valorisation optimaux, **seul l'utilisateur est en capacité de faire le bon geste de tri** à ce moment de l'ensemble du dispositif.

1.3.2. EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN POINT DE TRI ET EN DECHETERIES

Les points de tri et les déchèteries sont des équipements de base indispensables pour permettre aux usagers de se débarrasser d'une partie de leurs déchets. Plusieurs avantages sont à mettre en avant :

- **Écologique** : ils encouragent le tri, ce qui permet de recycler davantage de matériaux et de réduire l’empreinte carbone du territoire. Moins de déchets finissent en incinération ou en décharge, diminuant ainsi la pollution de l’air, des sols et des nappes phréatiques.
- **Économique** : le recyclage permet de réutiliser les matériaux et de diminuer les coûts liés à l’extraction de nouvelles ressources. La réduction de la quantité de déchets à incinérer ou à enfouir engendre également des économies pour la collectivité. De plus, la mise en place d’un nombre croissant de REP (Filières à Responsabilité Élargie du Producteur) permet une prise en charge plus importante des déchets par les metteurs sur le marché.
- **Pratique** : la disponibilité des points de tri 24H/24H offre une grande flexibilité aux citoyens, qui peuvent déposer leurs déchets au moment qui leur convient le mieux.

Sur notre territoire, en 2024, ces différents équipements étaient à la disposition de nos usagers :

		Flux						
		Emballages légers	Verre	Fibreux	Textiles	Multiflux	Déchets des déchèteries	Déchets verts dans les communes
Contenants	Nombre d'équipements	374	238	236	108	7	6	33
	Type de contenant	borne de tri	borne de tri	borne de tri	borne de tri	borne enterrée	conteneur	conteneur
	Tonnages collectés	2 727,00	2 291,48	1 236,32	361,26	62,04	19 304,56	1 464,82
	Ratio du nombre d'équipements par habitant	1 pour 166	1 pour 261	1 pour 263	1 pour 576	1 pour 8 882	1 pour 10 362	1 pour 1 884



- **La collecte des emballages légers** : tous les emballages sont collectés grâce aux 374 bornes de tri réparties sur le territoire et vidées par nos services à l’aide de 3 bennes à ordures ménagères avec grue. Le SYDEME doit réhabiliter en partie le centre de tri multiflux de Sarreguemines pour permettre d’y déposer ces emballages légers et ainsi limiter nos déplacements pour rupture de charge jusqu’à Saint Avold actuellement,
- **La collecte du verre** : les emballages en verre sont collectés par le SYDEME et sont massifiés sur le site du SYDEME de Sainte Fontaine pour optimiser leur transport chez le verrier,
- **La collecte des fibreux** : les papiers et cartonnettes sont collectés dans des bornes bleues qui sont vidées par une benne à ordures ménagères avec grue, en régie. Ces déchets sont également déposés à Ste fontaine pour massification,
- **La collecte des textiles** : ce sont les communes qui déterminent les prestataires ou associations avec lesquels elles travaillent, mais de son côté la CASC a retenu, pour ses déchèteries, Le Relais pour la collecte des textiles et Tri d’Union pour le tri de ces produits dans ses ateliers de Behren-Lès-Forbach. Ces 2 entités sont membres d’EMMAUS France. Les textiles sont ensuite revendus en friperie ou valorisés sous forme de chiffon, d’isolant ou autre matière secondaire. Ces déchets sont encore malheureusement trop souvent présents dans les sacs bleus ou dans les bennes de tout-venant des déchèteries.

Nb : la CASC réalise une prestation de collecte des emballages légers pour le compte de la CCAB, ce qui permet de rationaliser un nombre suffisant de véhicules et d’agents pour ce type de collecte.

1.3.3. ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

	Type de déchets collectés en porte à porte								
	Déchets résiduels (multiflux)	Biodéchets (multiflux)	Déchets résiduels	Biodéchets	Objets encombrants	Sapins de Noël	Emballages légers	Cartons	Amiante lié
Mode de ramassage	en bac	en bac	en bac	en bac	en vrac	en vrac	en bac	en bac et en vrac	sur palette
Tonnages collectés	7 770,37	1 884,77	2 258,16	451,43	-	22,76	72,38	356,08	38,10
Usagers concernés	Tous les usagers	Tous les usagers	Les professionnels	Les professionnels	Les particuliers	Tous les usagers	Les professionnels	Les professionnels	Les particuliers
Fréquence de collecte	C1 ou C2	C1 ou C2	C1	C1 ou C2	A la demande	1 fois par an	C1	C1	A la demande

- **La collecte en multiflux simultanée** : elle se fait par le biais de bacs hermétiques classiques dans lesquels sont déposés les sacs de couleurs différentes :
 - Sacs verts pour les déchets fermentescibles,
 - Sacs bleus pour les déchets ménagers résiduels.
 La fréquence des collectes est d'un passage par semaine sauf au niveau du centre historique de Sarreguemines et des grands ensembles collectifs où 2 passages par semaine sont nécessaires.
 Les gisements ainsi collectés sont alors déposés au centre de tri multiflux de Sarreguemines afin de pouvoir y séparer les 2 flux grâce à un système de tri optique, pour les diriger vers les sites de tri ou de traitement appropriés.
 La « brigade verte » effectue des contrôles qui permettent de vérifier si les consignes de tri ont bien été respectés par les habitants afin de limiter la présence de déchets non-conformes à l'arrivée sur les sites de traitement. Cette équipe, constituée de 3 agents, réalise 3 contrôles qualitatifs puis 2 campagnes de communication par semaine pour identifier et rencontrer les personnes concernées par les erreurs de tri. Notre EPCI tente ainsi de minimiser ses taux de refus. Il est important de pouvoir mieux maîtriser ces taux qui ont des conséquences financières lourdes. Grâce à la présence de cette équipe sur le terrain et au plus proche des usagers, la CASC détient encore les meilleurs ratios de valorisation des emballages au niveau du SYDEME en 2023. La brigade verte est également en relation constante avec les communes et les agents de police municipale pour travailler de concert sur ces aspects de tri et de propreté auxquels les communes sont également directement confrontées : transmission du calendrier des suivis, transmission des résultats, appel en cas de problème important....
- **La collecte des objets encombrants** : seuls certains objets, trop lourds ou trop volumineux pour être présentés à la collecte multiflux, sont encore ramassés en porte à porte et en régie. Ce ramassage est déclenché à « la demande » et sur inscription. Pour cela, l'usager intéressé par ce ramassage doit se faire connaître auprès de nos services au 0800 19 18 80,
- **La collecte de l'amiante lié** : ce déchet dangereux doit être conditionné de manière très spécifique pour être repris par notre prestataire. Ce ramassage est également déclenché à la demande et sur inscription. La société VALO se déplace, le jour fixé, pour réaliser l'enlèvement de l'amiante lié, conditionné et présenté sur palette. Si les conditions de présentation ne sont pas respectées, le gisement ne peut pas être pris en charge,
- **La collecte des sapins de Noël** : notre collectivité propose le ramassage des sapins de Noël, sans décoration ni sac à sapin. Cette prestation est réalisée 1 mercredi au mois de janvier par l'ensemble du personnel du service de collecte.

Notre EPCI a fait le choix de proposer des solutions pour prendre en charge les déchets assimilés qui peuvent être collectés et traités avec les moyens techniques et humains dont il dispose. Il est bien entendu que les mêmes efforts de tri et de valorisation sont demandés aux « non ménages » pour pouvoir bénéficier de ces services. De plus, ces professionnels sont également soumis à la redevance spéciale en fonction des qualités et quantités de déchets présentées.

Différentes collectes en porte à porte sont alors proposées :

- **La collecte multiflux** : pour les déchets dont la qualité et la quantité sont équivalentes à ceux des particuliers, présentés en même temps que les ménages (facturation au réel),
- **La collecte des biodéchets** : pour des déchets organiques produits en grandes quantités, collectés 1 fois par semaine en bac de 120 litres par le SYDEME (facturation au réel),
- **La collecte du carton** : ramassage effectué 1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours en fonction du secteur géographique de production (prise en charge non payante),
- **La collecte des déchets résiduels** : service assuré 1 fois par semaine lorsque les déchets non valorisables sont de taille trop grande pour être mis dans le sac bleu ou en trop grande quantité (facturation au réel).
- **La collecte des emballages légers** : service proposé depuis le 1^{er} janvier 2024 à raison d'une collecte par semaine.



Nb : les tarifs appliqués en 2024 sont de 21,30 €/m³ pour les déchets multiflux et les biodéchets, de 23€/25m³ pour les déchets résiduels et de 15,00 €/m³ pour les emballages légers. A noter également que le paiement de la TEOM par les non-ménages leur ouvre le droit à un ramassage gratuit d'un volume de 720 litres de déchets par semaine.

1.4. FOCUS SUR LES DECHETERIES

Ces équipements sont indispensables au bon fonctionnement du service. L'activité des déchèteries ne cesse d'augmenter. Plus de 5 300 rotations de conteneurs ont été effectuées par nos agents en régie en 2024.

1.4.1. LES DECHETERIES POUR PARTICULIERS (APPORT VOLONTAIRE)

Cette solution permet aux administrés de se débarrasser immédiatement d'objets encombrants, valorisables ou dangereux, en les amenant directement sur l'une de nos cinq déchèteries pour particuliers, situées à Sarralbe, Sarreguemines/Folpersviller, Woustviller, Rouhling et Zetting, et éventuellement à la déchèterie professionnelle.

ÉTÉ de AVRIL à OCTOBRE		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SARREGUEMINES	Matin	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20
	Ap-midi	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50
SARRALBE	Matin		9h à 11h50			9h à 11h50	9h à 11h50
	Ap-midi		14h à 17h50			14h à 17h50	14h à 17h50
ROUHLING	Matin		9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20		9h à 12h20
	Ap-midi		13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50		13h à 17h50
WOUSTVILLER	Matin	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20
	Ap-midi	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50	13h à 17h50
ZETTING	Matin			9h à 11h50	9h à 11h50		9h à 11h50
	Ap-midi			12h30 à 17h50	12h30 à 17h50		12h30 à 17h50
DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE À SARREGUEMINES ⁽¹⁾	Matin	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 13h45 uniquement particuliers
	Ap-midi	13h à 15h15	13h à 15h15	13h à 15h15		13h à 15h15	
HIVER de NOVEMBRE à MARS		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SARREGUEMINES	Matin	10h à 12h20	10h à 12h20		10h à 12h20		10h à 12h20
	Ap-midi	13h à 16h50	13h à 16h50		13h à 16h50		13h à 16h50
SARRALBE	Matin		9h à 11h50			9h à 11h50	9h à 11h50
	Ap-midi		14h à 16h50			14h à 16h50	14h à 16h50
ROUHLING	Matin		10h à 12h20	10h à 12h20	10h à 12h20		10h à 12h20
	Ap-midi		13h à 16h50	13h à 16h50	13h à 16h50		13h à 16h50
WOUSTVILLER	Matin	10h à 12h20		10h à 12h20		10h à 12h20	10h à 12h20
	Ap-midi	13h à 16h50		13h à 16h50		13h à 16h50	13h à 16h50
ZETTING	Matin			9h à 11h50	9h à 11h50		9h à 11h50
	Ap-midi			12h30 à 16h50			12h30 à 16h50
DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE À SARREGUEMINES ⁽¹⁾	Matin	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 11h50	8h à 13h45 uniquement particuliers
	Ap-midi	13h à 15h15	13h à 15h15	13h à 15h15		13h à 15h15	

L'accès en déchèterie n'est autorisé qu'aux seuls particuliers du territoire de la CASC munis de leur « SYDEM'PASS » à jour. De même, les véhicules d'activité professionnelle ou de volume utile de chargement de plus de 4m³ sont redirigés vers la déchèterie professionnelle, plus apte à les accueillir. Un système de contrôle d'accès automatique permet de valider ou non l'ouverture de la barrière sur l'ensemble de nos déchèteries communautaires.

Les horaires d'ouverture de nos déchèteries sont modulés en fonction des saisons. C'est ainsi que nous avons des plages d'ouverture courtes en période hivernale et plus étendues en période estivale.



1.4.2. LA DECHETERIE PROFESSIONNELLE

Les collectes en porte à porte ne peuvent pas convenir au ramassage de certains déchets de grand volume ou dangereux et les 5 déchèteries communautaires sont exclusivement réservées aux particuliers.

Aussi, notre déchèterie professionnelle, chemin du Bruchwies à Sarreguemines, permet :

- D'apporter une solution de proximité aux non-ménages de notre territoire,
- D'améliorer nos taux de valorisation matière et énergétique,
- D'accueillir également les ménages utilisant un véhicule de type professionnel dans de meilleures conditions.

Chaque fraction de déchet est pesée individuellement et donne lieu à une facturation trimestrielle.

Pour pouvoir en bénéficier, les non-ménages doivent valider et signer une convention.

1.4.3. LA COLLECTE DES DECHETS VERTS DANS LES COMMUNES

Les « déchets verts » sont des déchets organiques facilement valorisables par compostage, le coût de ce type de traitement restant, de plus, largement inférieur à celui d'un centre de stockage des déchets ultimes.

C'est dans ce but que notre collectivité propose, à l'ensemble de ses communes membres, la mise à disposition de conteneurs 20m³ verrouillables, pendant une large période estivale.

La commune peut ainsi disposer d'un service de proximité pour ses administrés, **moyennant une surveillance des dépôts qui reste à sa charge.**

Ce service est fonctionnel depuis 2007 et compte actuellement 33 équipements répartis sur 28 communes. 689 rotations ont été effectuées sur l'année 2024 pour collecter 1 465 tonnes de déchets verts qui ont ensuite été déposées sur le site METHAVOS de Sarreguemines.

1.5. LES MOYENS HUMAINS

L'ensemble du service de collecte et de traitement des ordures ménagères mobilise 62 agents, à temps complet ou partiel, qui se répartissent comme suit :

Directrice Générale des Services Techniques			
Adjoint à la Directrice Générale des Services Techniques	Directeur Collecte des déchets et responsable du centre technique	Chargée de la prévention des déchets et adjointe au directeur Collecte des déchets	Equipe animation tri (6): Assistante
			Chargé de mission OM et gestion du numérique embarqué
		Cheffe de service déchèteries	Gardiens de déchèteries (10)
		Chefs d'équipes de collecte (2)	Conducteurs des déchèteries (5)
			Agents de collectes (17)
			Agents polyvalents (9)
Entretien des équipements (6)			
	Chauffeurs grue (4)		

2 agents partagés sont également chargés d'accueillir physiquement les administrés pour le compte du service des transports urbains et du service de collecte des déchets à la Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme, 99 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines. Ces agents renseignent alors les personnes sur des questions de tri ou d'accès en déchèteries, délivrent les SYDEM'PASS et peuvent assurer la première dotation en sacs multiflux.



Le service bénéficie également de moyens mis en commun avec les autres services, notamment un magasin qui gère 2 300 références de matériels courants, de produits et de vêtements de travail.



1.6. LE MATERIEL D'EXPLOITATION

Le service de collecte des déchets ménagers est hébergé dans les locaux du centre technique communautaire, 2a rue Gutenberg à Sarreguemines.

Cette structure abrite (sous hall fermé) la totalité de notre flotte de véhicules Poids Lourds.

Notre collectivité exploitant des véhicules GNC, l'ensemble des locaux concernés par leur présence (halls de remisage et ateliers de réparation) sont aux normes ATEX.

Une station GNC est exploitée par la société ENDESA et se situe à proximité de nos ateliers. Elle complète ainsi les équipements de distribution de gasoil, d'essence, d'électricité.

Un atelier de réparation permet à nos agents de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le matériel roulant n'est amené en ateliers privés que pour des travaux spécifiques, notre personnel devant intervenir sur les véhicules a effectué une formation GNC1 en 2020.

Une station de lavage interne par récupération d'eau de pluie permet de réaliser le nettoyage des véhicules de service dans des conditions optimales.

Le service de maintenance est indispensable pour réaliser un entretien préventif de nos équipements de collecte et pour intervenir rapidement en cas de panne ou de mise en sécurité de nos déchèteries.

Equipements	Quantité	Utilisation
Bennes à ordures ménagères	11	Collecte multiflux, emballages légers des pros, carton des pros, déchets résiduels des pros
Bennes à ordures ménagères avec grue	5	Collecte des bornes jaunes et bleues
Porte-conteneurs	6	Logistique des déchèteries et bennes à déchets verts
Remorques porte-conteneurs	3	Logistique des déchèteries et bennes à déchets verts
Conteneurs	90	Logistique des déchèteries
Conteneurs avec capôt	33	Logistique des déchets verts des communes
Compacteurs	6	Collecte du carton
Grue sur berce	1	Logistique
Camion hayon	1	Collecte des objets encombrants, logistique
Camion avec grue	1	Logistique
Petits utilitaires	2	Ateliers
Véhicule nettoyeur haute pression	1	Entretien des bornes de tri
Véhicules légers	4	Communication, réunion, animations...

Ces mêmes équipements permettent également de réaliser des prestations occasionnelles payantes pour le compte des communes et des particuliers pour faciliter l'enlèvement de certains déchets.

En 2024, 77 500 litres de gasoil et 198 400 kg de GNC ont été consommés par l'ensemble de notre flotte de poids lourds et de véhicules légers.

1.7. TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES

La Communauté d'Agglomération réalise elle-même la collecte de certains déchets et fait appel à des sociétés privées pour la collecte des autres déchets. Le traitement de ces déchets est confié au SYDEME à Forbach ou à d'autres entreprises ayant les agréments nécessaires.

1.7.1. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT (SYDEME)

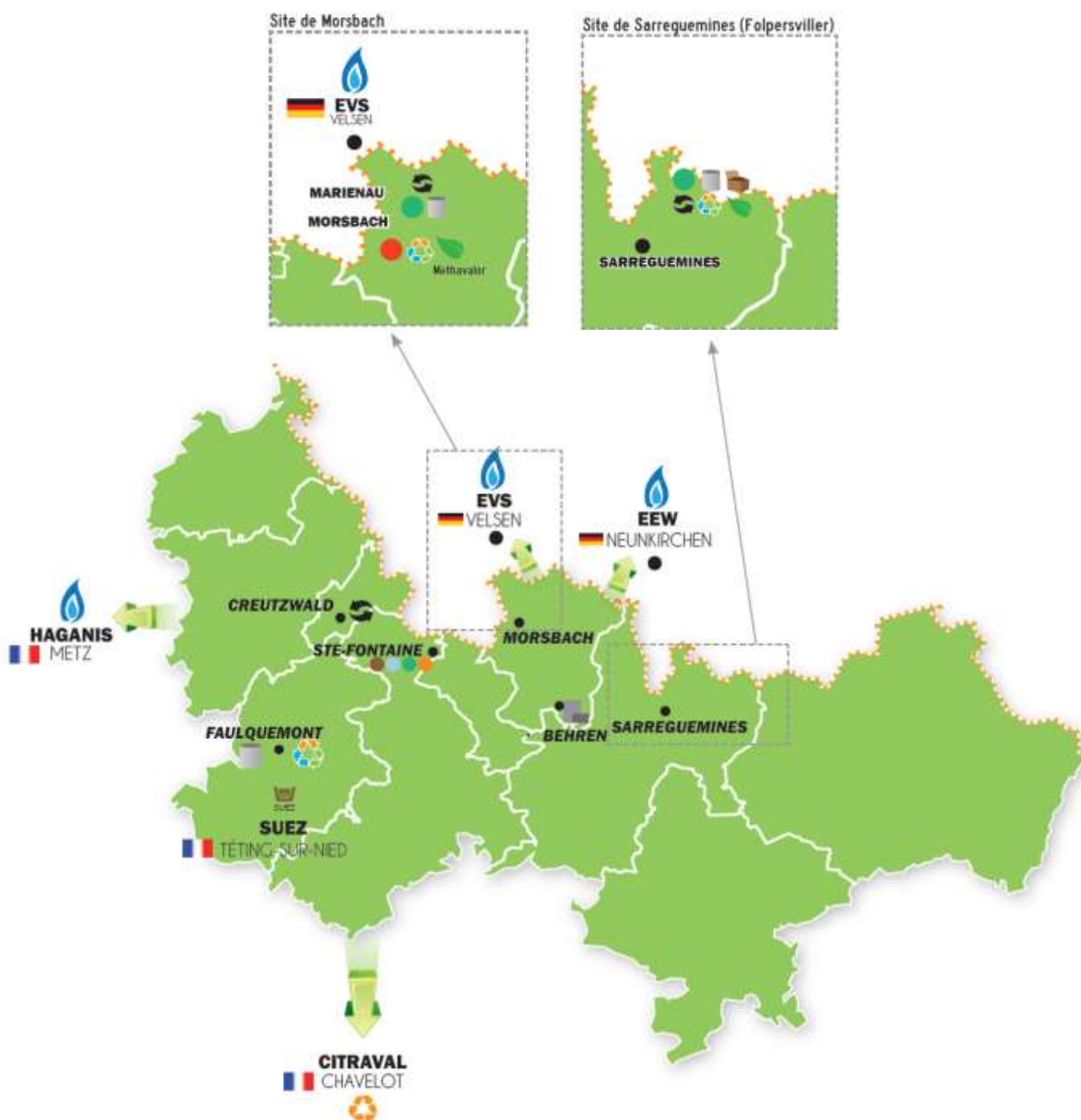
La limite administrative de la compétence « traitement » revient au Sydeme.

Le Syndicat effectue sa mission soit :

- Par ses propres moyens,
- En faisant appel à un prestataire.

L'opération de traitement consiste soit au transfert, au tri, à la valorisation biologique, la valorisation matière, à la valorisation thermique et/ou à l'enfouissement des déchets ménagers. Elle est couplée

avec la prestation de transport des déchets ménagers qui consiste en leur acheminement vers les différents exutoires de tri ou de traitement.

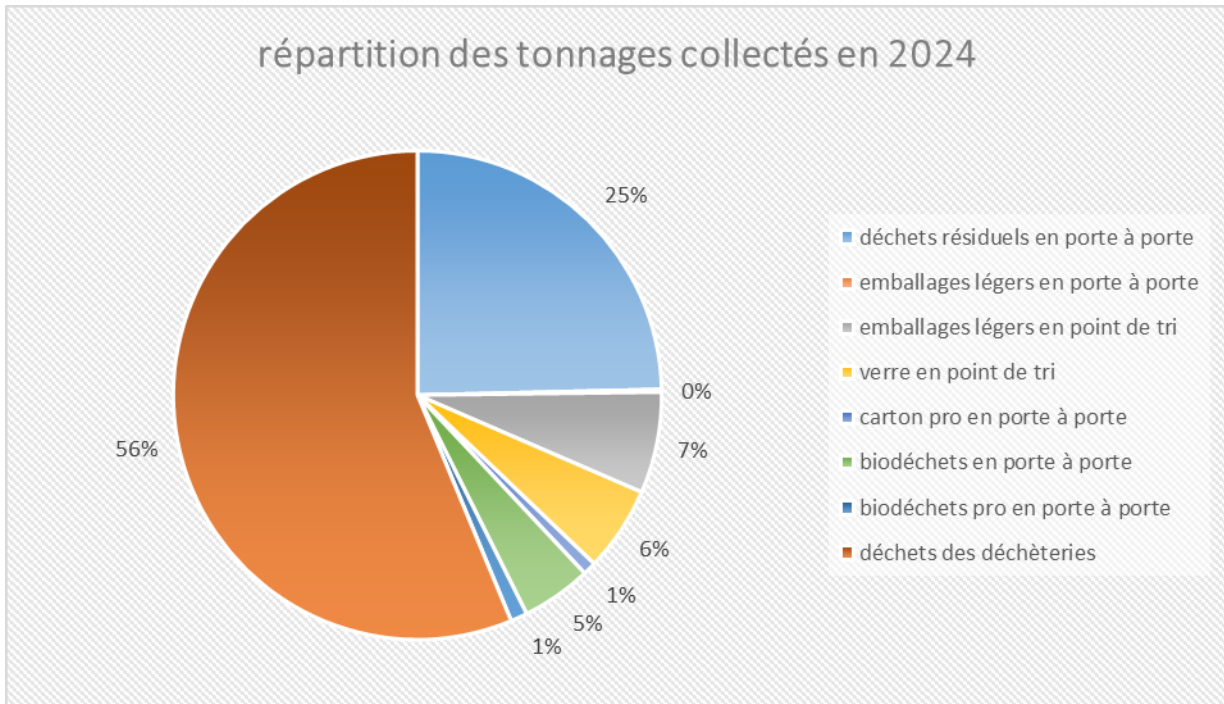


SYDEME

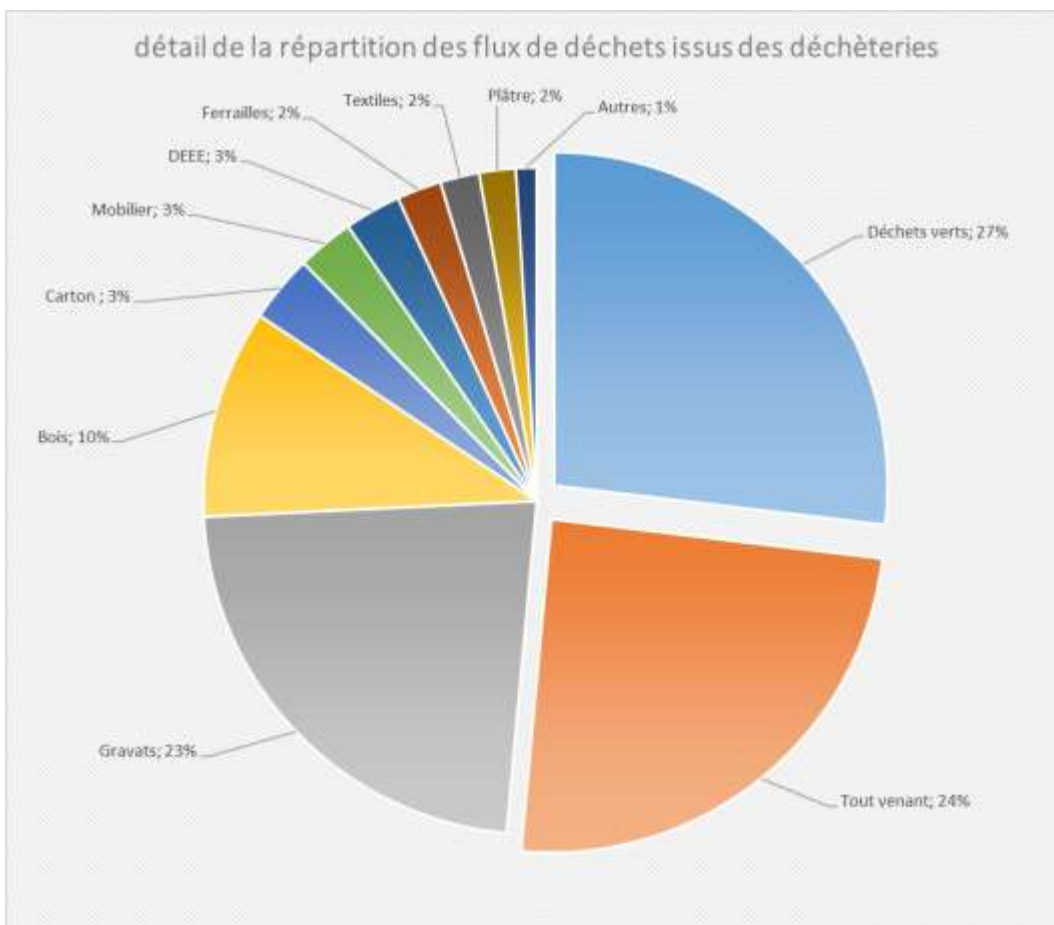
- Centre de tri multiflux
- Réception des recyclables
- Centre de transfert
- Centre de valorisation biologique
- Citernes de stockage des digestats liquides
- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de réception des déchets verts
- Plate-forme de réception du bois
- Plate-forme de réception du verre
- Unité de confection des sacs Multiflux
- Siège du SydeME et CT2E

PRESTATAIRES

- Centre de tri des recyclables
- Installation de valorisation thermique
- Installation de stockage



La part des déchets triés et valorisés grâce aux déchèteries est la plus importante. Nous devons régulièrement faire évoluer ces équipements afin de s'adapter aux nouvelles filières de tri notamment et diminuer la part de déchets non valorisés.



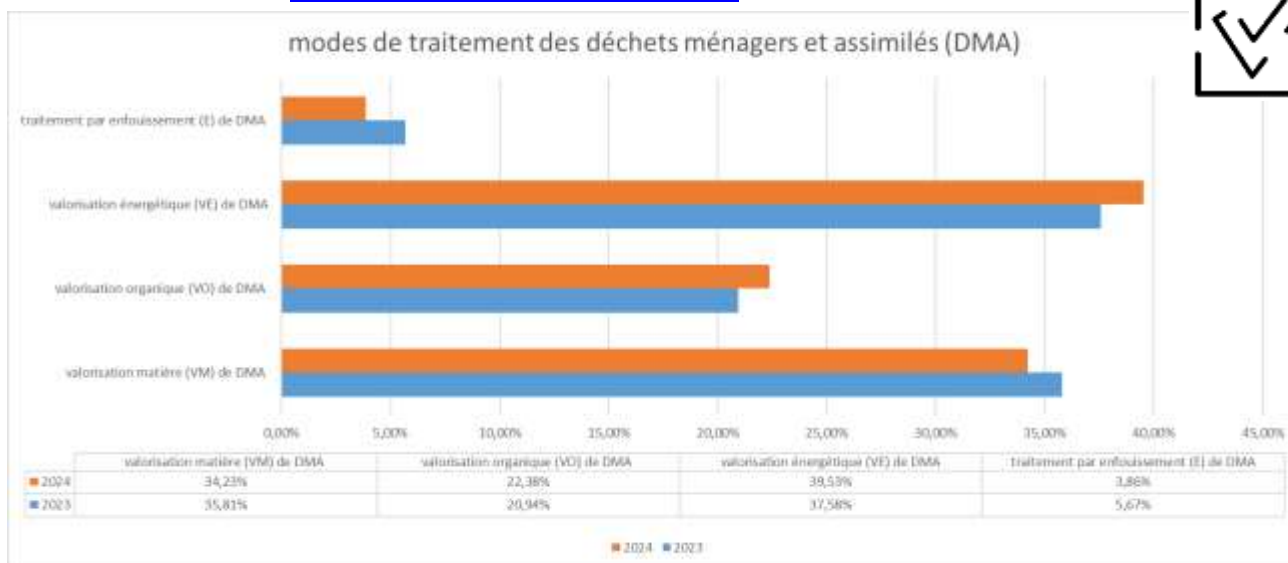


	Type de déchet	Mode de collecte	Repreneur	Tonnage	Traitement	Classification ADEME
Déchets ménagers résiduels et assimilables	Sacs bleus	P à P en régie	SYDEME	7 770,37	VE et E	OMR
	Déchets non ménagers résiduels	P à P en régie		2 258,16	VE et E	OMR
	Objets encombrants résiduels	P à P en régie		-	VE et E	DO
	DNM, déchets du marché, divers	A V au centre de transfert		429,74	VE et E	DC
	Tout venant	A V en déchèterie		4 677,10	VE et E	DO
Déchets recyclables secs	Sacs orange	P à P en régie	SYDEME	-	VM	DS
	Emballages légers	A V en régie		2 727,00	VM	DS
	Emballages légers des pros	P à P en régie		72,38	VM	DS
	Papier	PAV et déchèterie		1 236,32	VM	DS
	Carton	P à P en régie		356,08	VM	DS
	Carton	A V en déchèterie		623,80	VM	DS
	Verre	A V		2 291,48	VM	DS
Déchets recyclables humides	Biodéchets professionnels	P à P en régie	SYDEME	451,43	VO	DS
	Sacs verts	P à P en régie		1 884,77	VO	DS
	Déchets verts	A V en déchèterie		5 119,18	VO	DO
	Déchets verts	A V dans les communes		1 464,82	VO	DO
	Déchets verts	A V à la plateforme de compostage		560,52	VO	DC
autres déchets des déchèteries	Gravats	A V en déchèterie	EUROGRANULATS	225,84	E	DO
	Gravats	A V en déchèterie	TPHM	4 114,19	VM	DO
	Bois	A V en déchèterie	SYDEME	1 931,04	VE	DO
	Ferrailles	A V en déchèterie	SAUZER Louis	412,06	VM	DO
	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	A V en déchèterie	EMMAUS	523,50	VM	DO
	Déchets ménagers dangereux	A V en déchèterie	ECO DDS et CEDILOR	130,45	VE	DO
	DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (nb boîtes)	A V en déchèterie	DASTRI	81	VE	DO
	Pneumatiques	A V en déchèterie	Société Gilles Henri et HL ENVIRO	147,80	VE	DO
	Piles	A V en déchèterie	COREPILE	5,56	VM	DO
	Huiles végétales	A V en déchèterie	SYDEME	8,96	VM	DO
	Huiles de vidange	A V en déchèterie	GRANDIDIER	31,61	VE	DO
	Batteries de voiture	A V en déchèterie	JOHNSON CONTROLS	-	VM	DO
	Consommables informatiques	A V en déchèterie	COLLECTORS	1,99	VM	DO
	Textiles	A V en déchèterie	LE RELAIS	361,26	VM	DO
	Capsules NESPRESSO	A V en déchèterie	COLLECTORS	-	VM	DO
	Mobilier	A V en déchèterie	ECO MOBILIER	523,50	VM	DO
	Lampes et tubes	A V en déchèterie	RECYLUM	3,88	VM	DO
	Extincteurs	A V en déchèterie	S CONCEPT	-	VM	DO
	Amiante	P à P prestataire	VALO	38,10	E	DO
Plâtre	A V en déchèterie professionnelle	RITLENG REVALORISATION	335,98	VM	DO	
Huisseries	A V en déchèterie professionnelle	CITRAVAL	45,87	VM	DO	

E=Enfouissement, VE=Valorisation Energétique, VM=Valorisation Matière, VO=Valorisation Organique, PàP=collecte en porte à porte, AV=apport volontaire, OMR=ordures ménagères résiduelles, DO=déchets occasionnels, DC=déchets des communes, DS=déchets sélectifs

Le nombre de flux est actuellement encore en augmentation du fait de la création de nouvelles filières REP, pour les matériaux de construction, les articles de sport et de loisirs ou encore les articles de jardinage et de bricolage.

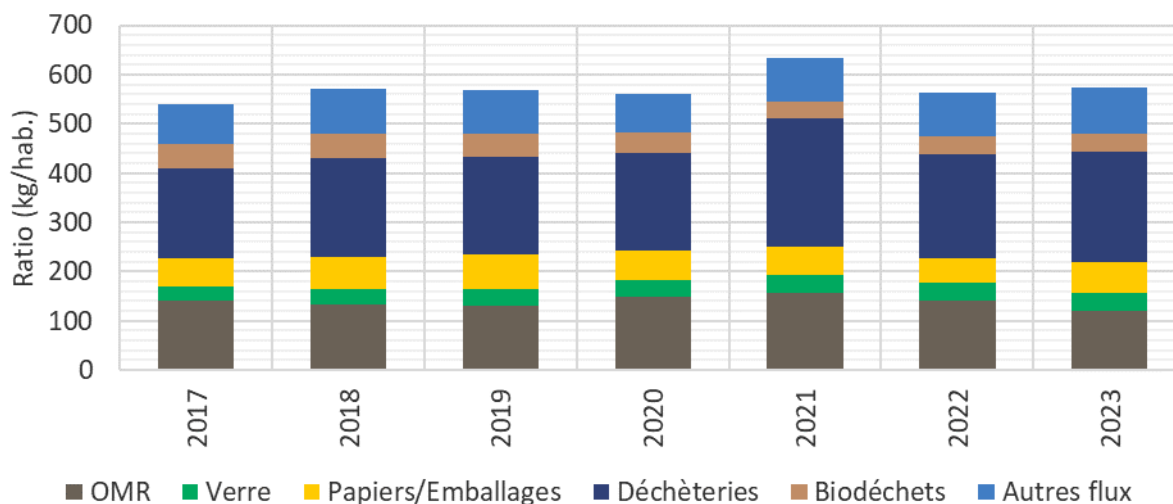
1.7.3. TAUX GLOBAL DE VALORISATION



Il est principalement à noter que la part de valorisation énergétique s'est renforcée et que la part d'enfouissement a ainsi diminué pour passer à 3,86%.

1.7.4. EVOLUTION DES TONNAGES

Évolution des ratios de collecte (hors gravats) par flux (en kg/hab.)



Données matrice des coûts SINOE

La quantité globale de déchets est relativement constante au fil des ans et se situe entre 500 kg et 600 kg de déchets par habitant et par an.

1.7.5. REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

Ce refus de tri coûte très cher à la collectivité car il est réorienté vers une unité d'incinération où il va être traité. Ces transports et manipulations supplémentaires représentent un surcoût qui pourrait être évité ; alors que, lorsque le tri est de qualité, les déchets sont revendus et recyclés. Cela représente une source de recettes pour la Communauté d'Agglomération, en plus de l'assurance du recyclage de ces déchets.

En 2024 ces refus représentaient 588,64 tonnes de déchets pour notre seule collectivité, soit 9,07 kg/hab. Le transport et le traitement de ces refus ont engendré un surcoût pour le service de 89 896,07€.

2. LES FAITS MARQUANTS DE 2024



Les actions déjà engagées en 2023 et finalisées en 2024 sont :

- La réorganisation complète des collectes en porte à porte suite à la mise en place des bornes jaunes. Passage de 10 équipes à 8 équipes au 1^{er} janvier 2024,
- La création de 2 collectes spécifiques des emballages légers en porte à porte pour les professionnels dès le 1^{er} janvier 2024,
- La création de nouvelles plateformes pour la mise en place de bornes de tri à proximité des déchèteries de Rouhling et de Zetting afin de rendre leur accès disponible 24H/24H,
- La mise en place de garde-corps spécifiques et normalisés pour la dépose des gravats sur les déchèteries de Rouhling et de Zetting,
- La commande d'un véhicule de collecte avec grue pour la collecte des fibreux,

A ces opérations initiales se sont rajoutés les points suivants :

- La mise en place d'un dispositif d'aide aux communes pour le nettoyage des points de tri :
 - L'établissement d'une convention avec CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés,
 - Le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle aux 37 communes, hors Sarreguemines,
 - La création d'une équipe de 2 agents pour le nettoyage en régie des points de tri sur la commune de Sarreguemines,
- La vente au SYDEME de 2 bennes à ordures ménagères, en surnombre suite à la réorganisation du service,
- La création de 2 postes partagés avec le service espaces verts pour renforcer les effectifs du service de collecte quand nécessaire,
- L'acquisition de 16 bornes à verre pour renouveler progressivement les équipements les plus anciens,
- La réalisation d'un guide de l'éco-événement pour aider les communes et associations locales dans la mise en place de la gestion des déchets lors des différentes manifestations qui sont organisées sur le territoire,
- La contractualisation avec le CHS pour le nettoyage des vêtements de travail des agents de terrain,
- La mise en service des sondes de suivi du remplissage des bornes de tri afin de pouvoir maîtriser au mieux leur remplissage et donc leur collecte et ainsi éviter les débordements,
- L'accompagnement des communes pour l'aménagement de plateformes pour les bornes de tri,
- La signature d'une convention pour la reprise des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) sur nos déchèteries communautaires par l'éco-organisme en charge de cette filière,
- La commande d'un nouveau camion polybennes pour assurer la logistique des conteneurs de déchèteries, en remplacement de l'équipement le plus ancien du parc.



3. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

3.1. BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

3.1.1. BUDGET 2024

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est financé par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), par la redevance spéciale des Déchets Non Ménagers (DNM), la facturation des déchets professionnels déposés à la déchèterie professionnelle, mais aussi par le soutien des éco-organismes comme CITEO et la revente de certains matériaux.

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenus à leurs niveaux de 2021, soit 12,05 % pour la commune de Sarreguemines et 15,24 % pour les autres communes de l'Agglomération.

Il est à noter notamment que les contributions par 12^{ème} et à l'habitant à verser au SYDEME pour le traitement des déchets est resté stable en 2024. Cette maîtrise des coûts de traitement est une conséquence positive de notre changement de politique de collecte des déchets engagée depuis 2023. Un nouveau reversement par le SYDEME au titre du pacte financier a été réalisé en 2024 et est à nouveau prévu pour 2025. Les primes Citeo sur la qualité du tri sur notre territoire sont encore en augmentation par rapport à l'année précédente.

Ci-dessous le Compte Financier Unique 2024.

Résultat Fonctionnement 2024

Recettes (a)	14 040 668,35
Rattachements	0
Total recettes	14 040 668,35
Dépenses (b)	12 490 767,26
Rattachements	
Total dépenses	12 490 767,26
Résultat 2024(c=a-b)	1 549 901,09
Résultat Fonctionnement reporté (d)	6 643,71
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	1 556 544,80

Résultat Investissement 2024

Recette	Recettes 2024 (a)	2 145 649,97
	Part Excédent N-1 (c/1068) 2023	
	Excédent d'investissement (R001) (b)	669 219,51
	Recettes totales (c=a+b)	2 814 869,48
Dépense	Dépenses 2024 (d)	1 928 330,43
	Déficit n-1 (D001) (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	1 928 330,43
Solde d'exécution (g=c-f)		886 539,05
es à ré	Recettes	0
	Dépenses	704 198,43
	Solde (h)	-704 198,43
Besoin de financement de l'investissement 2024 (i=g+h)		182 340,62

Résultats 2024

Excédent de fonctionnement	1 556 544,80
Besoin de financement y compris RAR	0,00
Solde général de clôture	1 556 544,80

Affectation

Solde d'exécution de la section d'investissement (D001)	0,00
Affectation au 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en Investissement)	0,00
Excédent de fonctionnement reporté au R002	1 556 544,80
Excédent d'investissement reporté au R001	886 539,05
Solde d'exécution de la section de fonctionnement(D002)	0,00



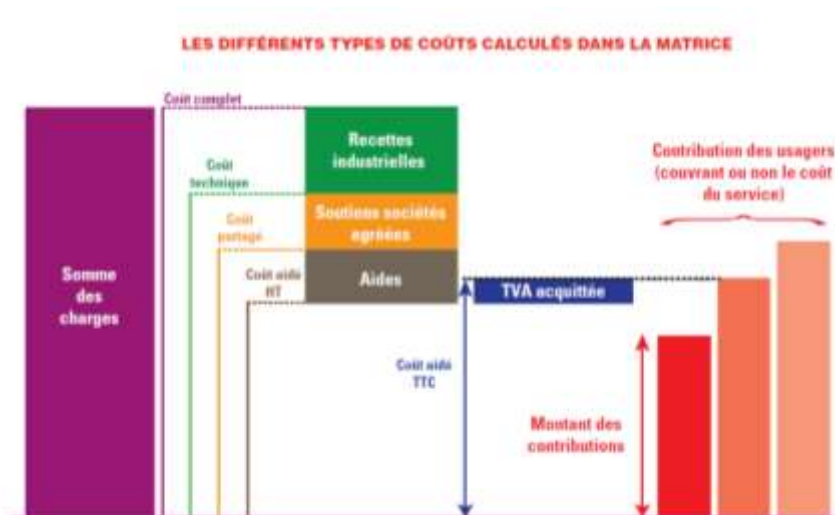
3.1.2. COUT AIDE ET FINANCEMENT DU SERVICE (MATRICE DES COUTS)

Notre collectivité se doit de renseigner la matrice des coûts « ComptaCoût » de l'ADEME qui permet de disposer d'un cadre d'analyse des coûts spécifique à la gestion des déchets, commun à l'ensemble des collectivités françaises. Ce cadre de travail facilite ainsi l'identification des pistes de maîtrise des coûts, la prise de décision et la communication sur les coûts.

Il faut cependant faire attention car cette méthode de calcul des coûts lisse l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'investissement afin de ne pas avoir de variations importantes d'une année à l'autre et qui sont fonction des programmes d'investissement. Cette comptabilité analytique permet d'avoir une vision par flux, de différencier les parts liées à la collecte, au transport, au traitement, ... par tonne, par habitant.... Mais les résultats sont différents de ceux du CFU.

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

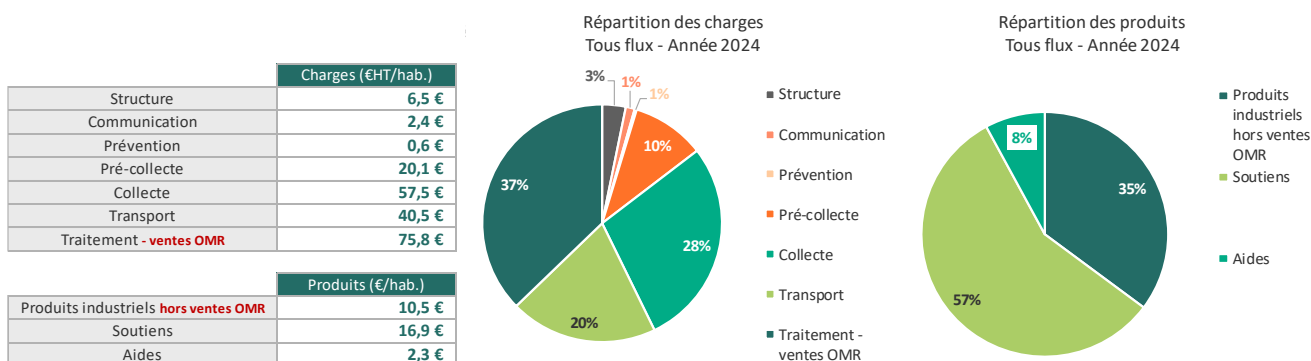
Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.



	Euros arrondis	Euros/habitants
Coût aidé du service public	10 954 819	176,2
Niveau de financement dont :	10 653 518	171,4
TEOM	10 184 795	163,8
Redevance spéciale	208 054	3,4
Facturation à l'usager	260 669	4,2
Écart entre coût et financement en Euros	-301 301	-4,8
Écart entre coût et financement en %		-3%

3.2. STRUCTURE DU COÛT : NATURE DES CHARGES ET DES PRODUITS

Ci-dessous, les différents postes de charges et de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets, sans distinction des flux. Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire des investissements annualisés) au sens de la méthode ADEME d'expression du coût.



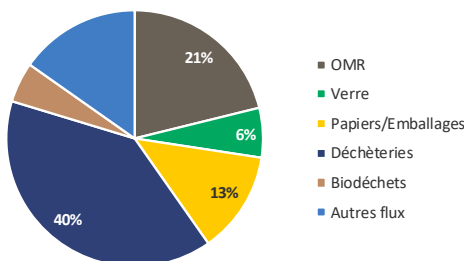
3.3. COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

3.3.1. COUT AIDE POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS

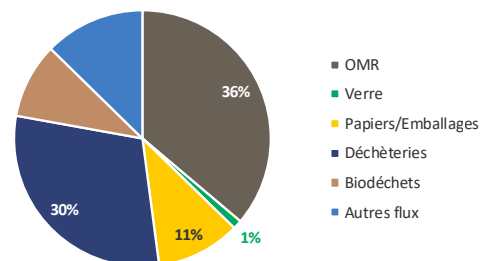
Ci-dessous, le coût des différents flux de déchets afin d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé du service public.

	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	62,6 €	125
Verre	1,9 €	37
Papiers/Emballages	18,3 €	76
Déchèteries	51,8 €	233
Biodéchets	16,4 €	30
Autres flux	21,9 €	90

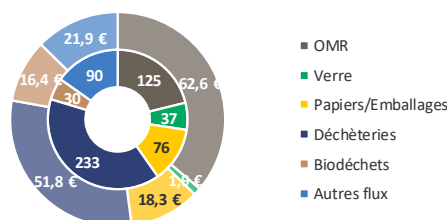
Répartition du ratio - Année 2024



Répartition du coût aidé - Année 2024

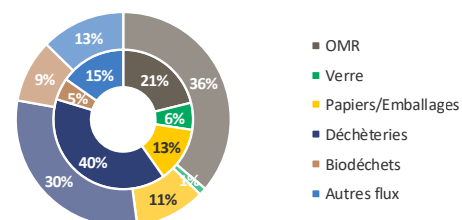


Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; Cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



Cercle intérieur = ratio de collecte ; Cercle extérieur = coût aidé

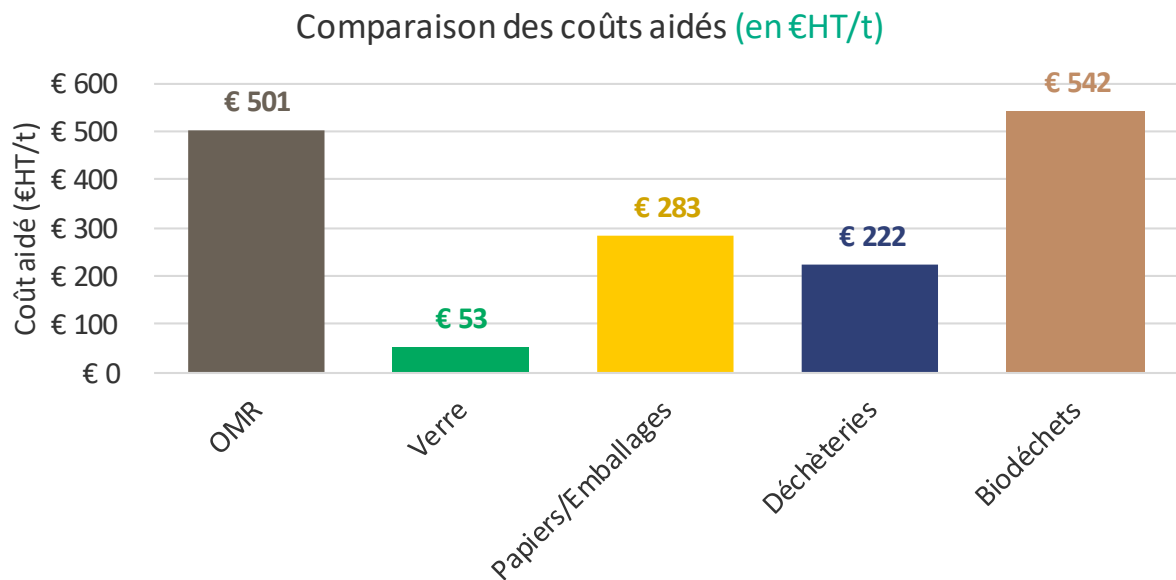
3.3.2. LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS, PAR FLUX

Ci-dessous le niveau des produits (toutes natures de produits confondues) sur chaque flux de déchets, ce qui permet de mettre en avant le taux de couverture des charges par les produits pour chacun des flux de déchets.

	OMR	Verre	Papiers/Emb allages	Déchèteries	Biodéchets
Charges - Ventes OMR €HT/hab.	64,1 €	3,4 €	38,0 €	57,6 €	17,2 €
Produits hors ventes OMR €/hab.	0,9 €	1,4 €	19,7 €	5,8 €	0,7 €
Couverture en %	1%	42%	52%	10%	4%

3.3.3. LE COUT DES DIFFERENTS FLUX RAMENES A LA TONNE

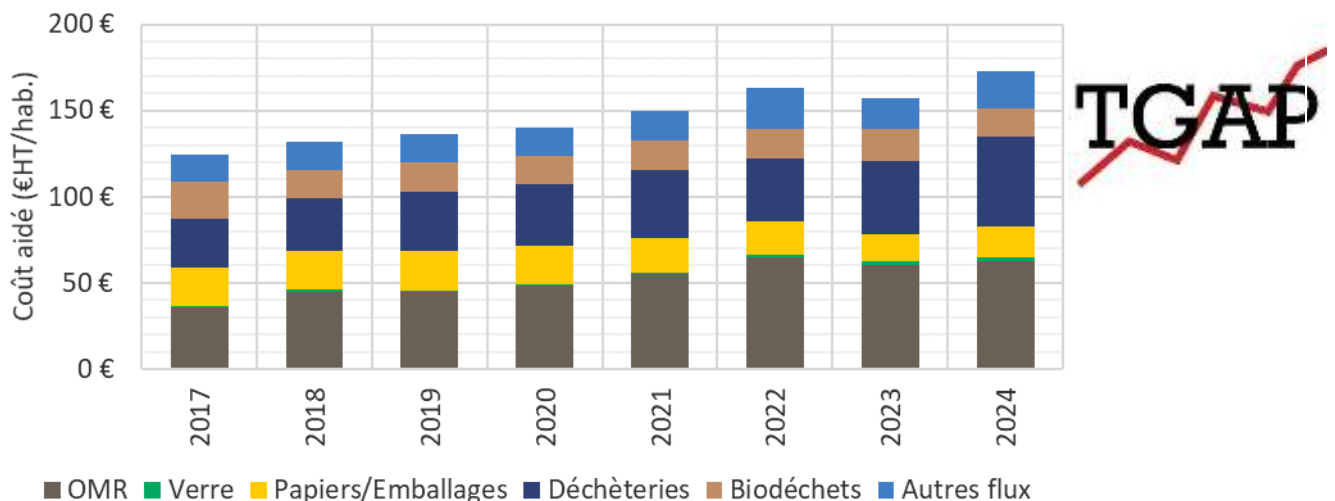
Ci-dessous le coût des principaux flux de déchets rapporté à la tonne.



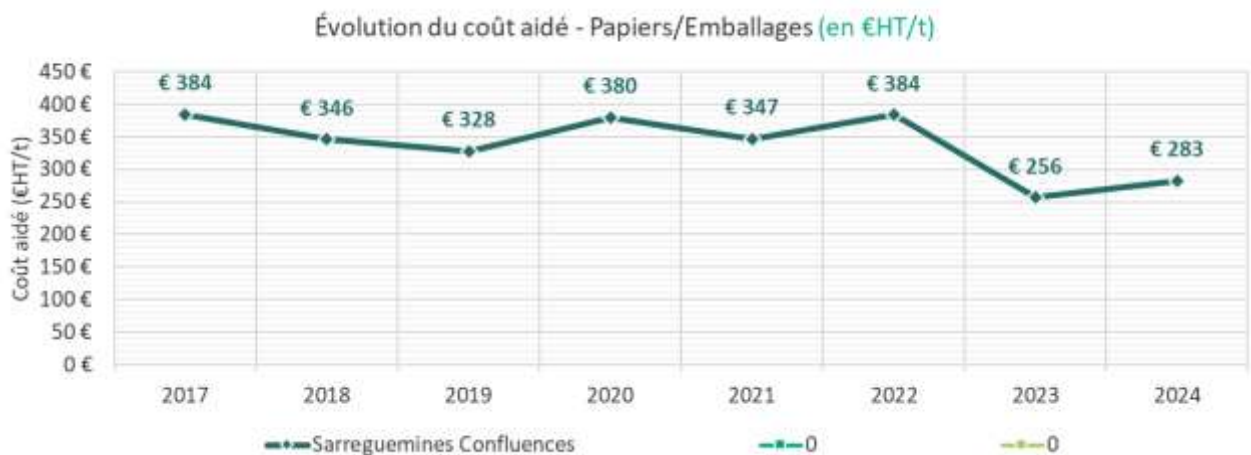
3.4. EVOLUTION DES COÛTS

3.4.1. L'EVOLUTION DES COÛTS TOUS FLUX CONFONDUS

Ci-dessous l'évolution globale du coût aidé du service public au global et ramené à l'habitant, tous flux confondus, depuis 2017.



3.4.2. FOCUS SUR L'EVOLUTION DU COUT DES EMBALLAGES ET DES FIBREUX



Les coûts des différents flux ne cessent d'augmenter d'année en année, sauf en ce qui concerne les emballages et les fibreux. Le changement des modalités de collecte depuis 2023 a permis de mieux maîtriser les coûts de ces 2 flux.

4. EVOLUTIONS DU SERVICE ENVISAGEES **POUR L'ANNEE 2025**

Les actions déjà engagées en 2024 et à finaliser en 2025 sont :

- La mise en service des sondes de remplissage des bornes de tri afin de pouvoir maîtriser au mieux leur remplissage et donc leur collecte et ainsi éviter les débordements,
- L'accompagnement des communes pour l'aménagement de plateforme pour les bornes de tri,
- La mise en place d'outils informatiques sur les déchèteries afin d'améliorer la communication entre les sites distants et le centre technique.

Et les nouvelles actions à mener au courant de l'année 2025 sont :

- La modification du bâtiment accueil du centre technique pour mieux gérer et accueillir les visiteurs,
- La création de nouveaux bureaux pour les responsables d'équipes et du garage dans le hall D du centre technique,
- La création d'un carport permettant d'abriter les véhicules poids-lourds devant stationner à l'extérieur,
- La participation aux travaux d'adaptation du centre de tri de Sarreguemines pour la réception des emballages légers et ainsi optimiser nos déplacements,
- La participation aux travaux de reprofilage de la RD110G pour le passage de nos véhicules sous le pont SNCF pour se rendre au pôle déchets de Felpersviller,
- Le lancement de l'application MONTRI sur la gestion des déchets sur notre territoire et pour améliorer la relation usagers,
- Le lancement d'une campagne de lavage intégral des bornes de tri (vertes, jaunes et bleues), puis la commande d'un camion polyvalent permettant la collecte des bornes de tri et le lavage de ces mêmes bornes de tri si le test s'avère concluant,
- L'acquisition de 16 nouvelles bornes à verre pour remplacer les équipements les plus anciens,
- La réalisation d'une campagne d'identification des bacs des particuliers par un autocollant afin de pouvoir mieux gérer la relation avec eux : accompagnement du geste du tri, bacs cassés, mauvaise présentation du bac...,
- La modification des horaires d'ouverture des déchèteries afin de rendre l'ensemble plus cohérent,
- La mise à jour de la signalétique en déchèterie, notamment pour qu'elle soit en adéquation avec les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2025,
- La mise en place de la collecte des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) sur nos déchèteries communautaires,
- La mise en place d'un 2ème local DMS à la déchèterie de Zetting. Le volume actuel disponible n'étant plus suffisant,
- La plantation d'arbres supplémentaires sur les déchèteries.

